## ANNEXE 12.2 ETUDE DU RISQUE DE RUINE EN CHAINE DES BATIMENTS



Objet : Attestation de non-effondrement en chaine

Date: 21/07/2023

Dossier: LUGO - LUNERAY (76)

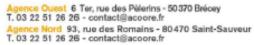
Je soussigné, Cyril PEPIN, directeur du bureau d'études ACOORE Ingénierie en charge de la conception et de la réalisation du projet LUGO relatif à la création d'une usine de valorisation de légumes ; projet faisant l'objet d'une demande d'enregistrement préfectoral au titre des installations classées pour l'environnement, certifie avoir intégré dans la conception de l'ouvrage le non-effondrement en chaine de la structure principale.

La note de calcul définitive sera envoyée après exécution des travaux afin de justifier cette hypothèse avec les sections définitives et les principes constructifs retenus

Servant à qui de droit,

Cyril PEPIN











www.acoore.fr

RCS Amiens B 409 975 853 / SIRET 409 975 853 00034 / TVA Intracommunautaire FR 48 409 975 853 / APE 7112B / SAS au capital de 7.822,45 €



22/07/2023 Page 1